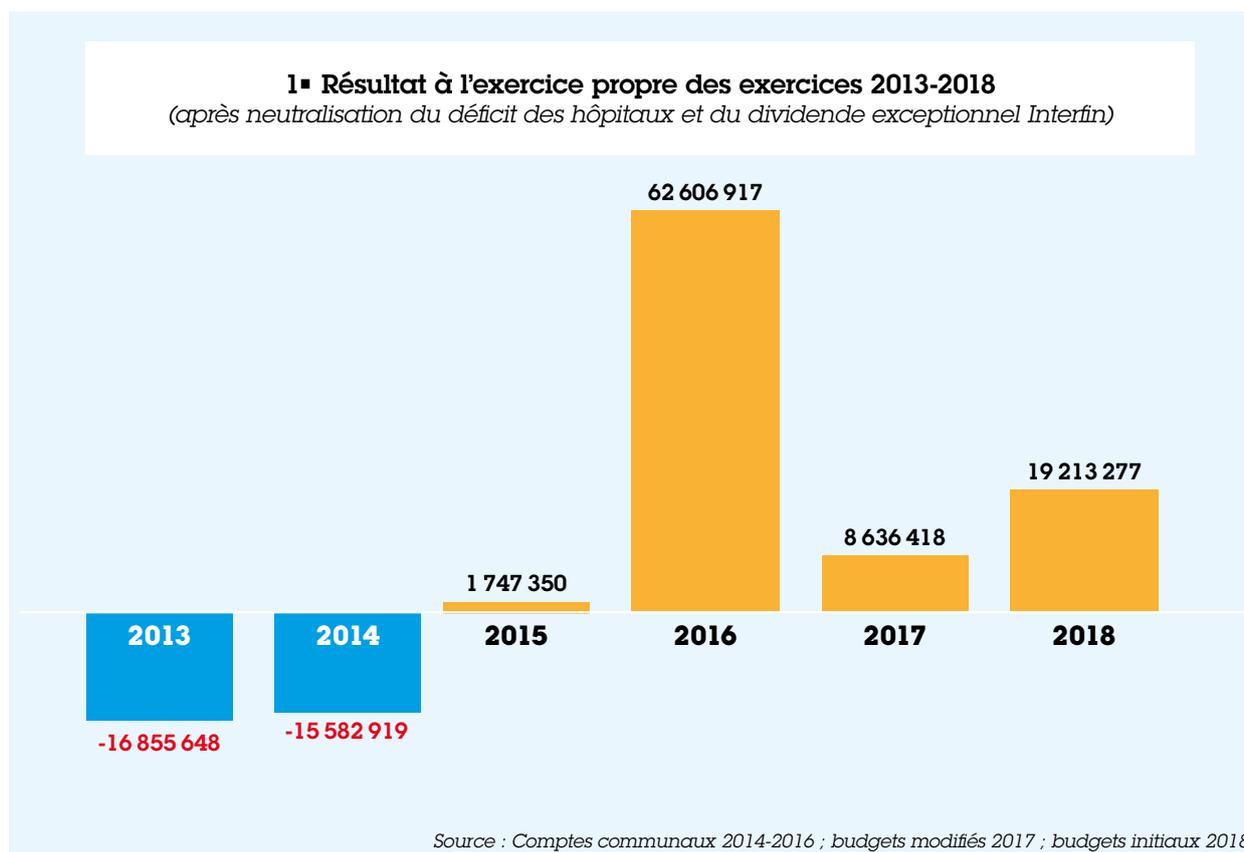


LES BUDGETS COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2018

- Depuis 2015 les résultats des communes au service ordinaire ont tendance à se redresser mais le résultat consolidé des 19 communes cache des réalités très différentes, selon les communes et selon les années ;
- Le résultat cumulé, additionné des réserves ordinaires serait sur la voie de retrouver son niveau de 2010 ;
- Les actions entreprises par la Région pour soutenir les finances communales semblent produire des résultats: les recettes qui ont contribué le plus à l'amélioration du résultat ces dernières années proviennent du PRI et des transferts, en particulier des transferts régionaux ;
- Du côté des dépenses, les dépenses de personnel en fonction ainsi que les dépenses de pension sont incompressibles et alourdissent les finances communales ;
- La répartition des postes des recettes dans le total a tendance à évoluer. Les transferts régionaux, ainsi que les additionnels au PRI, représentent une proportion de plus en plus importante des recettes, tandis que la part relative de la fiscalité communale et des recettes de dette et d'investissement a tendance à diminuer. Par contre, la répartition des dépenses reste stable.

Évolution des résultats du service ordinaire

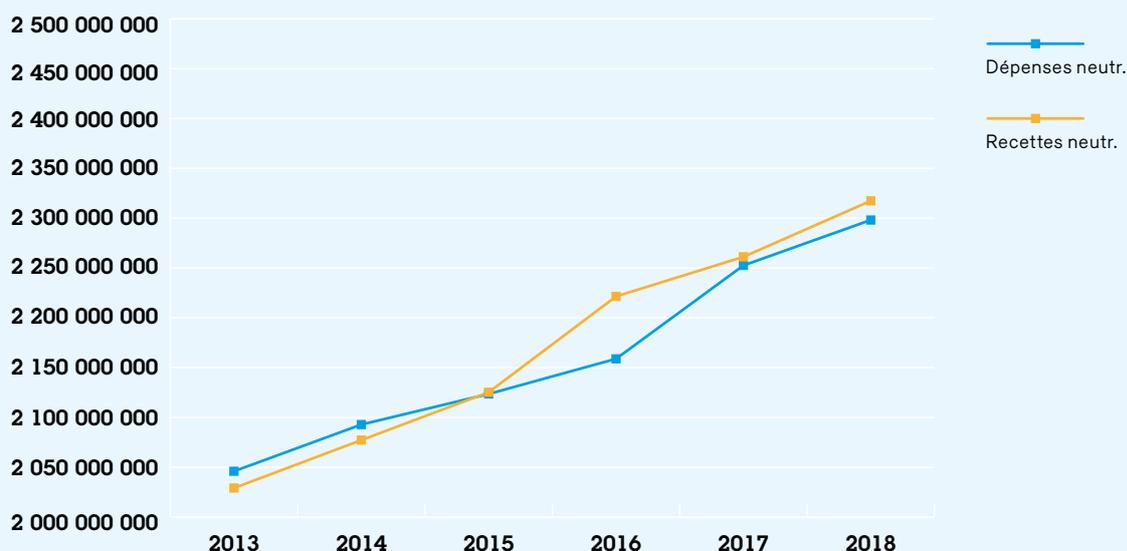
Résultat à l'exercice propre



Depuis 2015 les résultats des communes ont tendance à se redresser. En 2016 le résultat inhabituel, en boni de plus de 62 millions, provient d'un décalage dans le versement des recettes en IPP de 2015, qui avaient été enrôlées tardivement par le SPF Finances. En se basant sur les comptes 2013 à 2016 et sur les budgets 2017 et 2018, on peut constater que les recettes ont progressé à un rythme annuel moyen supérieur à celui des dépenses (graphique 2). Il faudra attendre que tous les comptes 2017 soient rentrés pour avoir la confirmation sur cette tendance positive.

Il faut cependant souligner que le résultat consolidé des 19 communes cache des réalités très différentes. Ci-dessous un tableau qui reprend le résultat propre neutralisé par commune et par habitant ; les résultats des comptes 2014 à 2016 étant très variables d'une année à l'autre, on a classé les communes sur base de la moyenne de ces trois comptes, afin de la comparer avec l'évolution attendue en 2017 et 2018.

2▪ Evolution des recettes et dépenses neutralisées du dividende Interfin et du déficit des hôpitaux, hors enseignement.



Source : Comptes communaux 2014-2016 ; budgets modifiés 2017 ; budgets initiaux 2018

3 ■ Le résultat propre neutralisé (sans dividende Interfin 2017) des communes bruxelloises par habitant (euros par habitant)

	Moyenne du résultat propre neutralisé par habitant - les comptes 2014-2016	Budget modifié 2017	Budget initial 2018
Schaerbeek/Schaarbeek (sous plan)	112,89	143,86	96,96
Watermael /Watermaal (sous plan)	102,93	49,87	73,85
Wol.St.Pierre/Sint Pieters.Wol	99,50	-0,35	6,56
Auderghem/Oudergem	71,84	3,99	11,56
Etterbeek/Etterbeek (sous plan)	68,56	82,69	3,86
Koekelberg/Koekelberg	61,02	35,76	26,67
Uccle/Ukkel	43,09	42,06	66,04
Ixelles/Elsene	17,21	7,21	5,13
Ganshoren/Ganshoren (sous plan)	16,81	12,24	-14,93
Saint-Gilles/Sint-Gillis (sous plan)	8,27	-41,62	1,09
Bruxelles/Brussel	-2,69	-100,90	-13,59
Anderlecht/Anderlecht (sous plan)	-2,70	9,42	8,43
Jette/Jette (sous plan)	-11,42	-31,00	0,13
Evere/Evere (sous plan)	-32,58	33,07	0,27
Wol.St.Lamb/Sint.Lamb.Wol	-39,19	12,21	22,72
Forest/Vorst	-45,22	-1,26	-33,73
Saint Josse/ Sint-Joost	-51,84	-30,99	1,94
Berchem/Berchem (sous plan)	-63,05	-15,24	-9,51
Molenbeek/Molenbeek (sous plan)	-83,20	-12,96	-3,22
Total-Totaal	13,60	7,25	16,12

Source : Comptes communaux 2014-2016 ; budgets modifiés 2017 ; budgets initiaux 2018

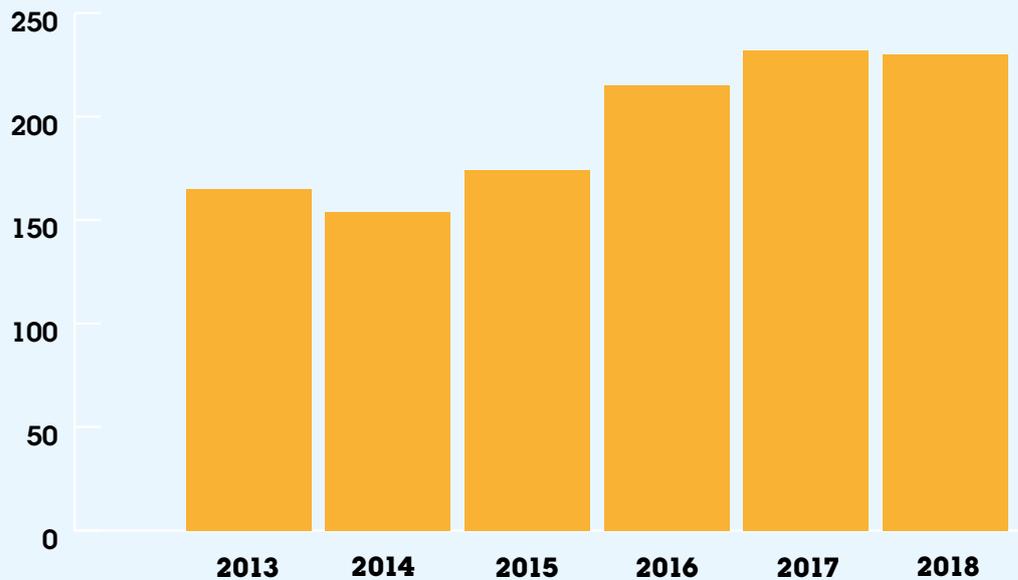
Les communes qui étaient en positif entre 2014 et 2016 auraient tendance à continuer sur cette voie, tandis que les communes « dans le rouge » resteraient en déficit en 2017 et 2018, sauf Woluwe –Saint-Lambert et Anderlecht. Evere, Jette et Saint-Josse auraient tendance à redresser la barre, mais leur situation semble plus précaire : ces deux dernières auraient quand même un déficit en 2017 et le boni attendu pour ces trois communes en 2018 est minime.

Le déficit de la Ville de Bruxelles n'est pas important en 2016 et en 2018, mais les prévisions budgétaires de 2017 préoyaient un résultat fortement en baisse.

Le problème ne se serait pas situé du côté des dépenses, qui au contraire semblent mieux maîtrisées pour cette année-là que celles de l'ensemble des autres communes, puisqu'elles affichent un taux de croissance moindre, mais des recettes, dont la croissance attendue était de seulement 1,45 % par rapport à 2016, contre 5,2% de croissance pour l'ensemble des 18 autres communes. Toutefois, les premières données du compte 2017 en notre possession démentent ces prévisions et donnent un résultat largement positif pour la Ville de Bruxelles, les dépenses étant encore inférieures aux prévisions et les recettes étant par contre largement supérieures.

Résultat cumulé et réserves ordinaires

4 ■ Résultat cumulé des exercices 2013-2018 + réserves ordinaires (millions d'euros)

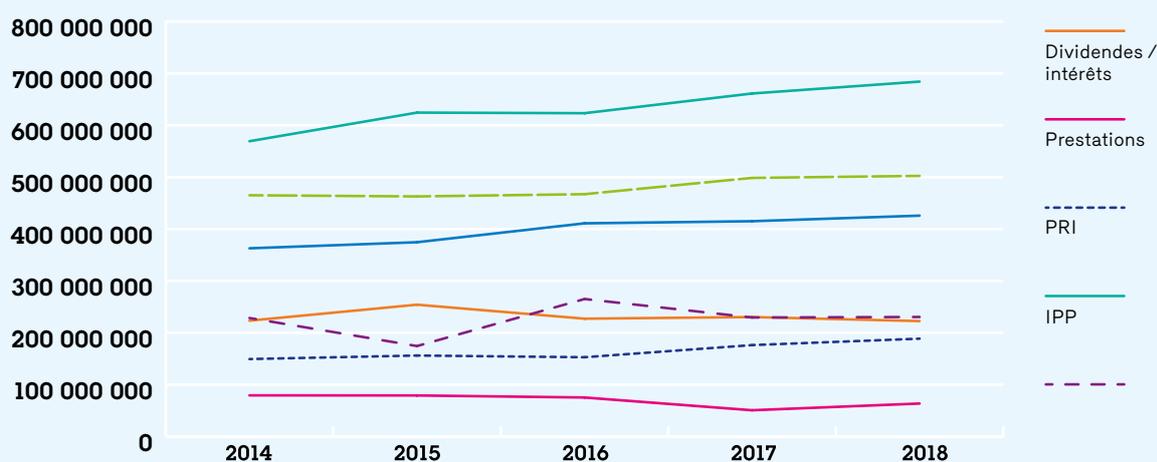


Source : Comptes communaux 2013-2016 ; budgets adaptés 2017 et budgets initiaux 2018

Le résultat cumulé, additionné des réserves ordinaires serait sur la voie de retrouver son niveau de 2010, lorsqu'il se situait à 221 millions d'euros. Les actions entreprises par la Région pour soutenir les finances communales (moyens supplémentaires mis à disposition via la DGC, augmentation de l'intervention pour le Fonds de compensation fiscale, aide du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC)) semblent produire des résultats. Afin de le confirmer, il faudra attendre les comptes 2017 et observer la dynamique de l'économie bruxelloise.

Recettes et dépenses du service ordinaire

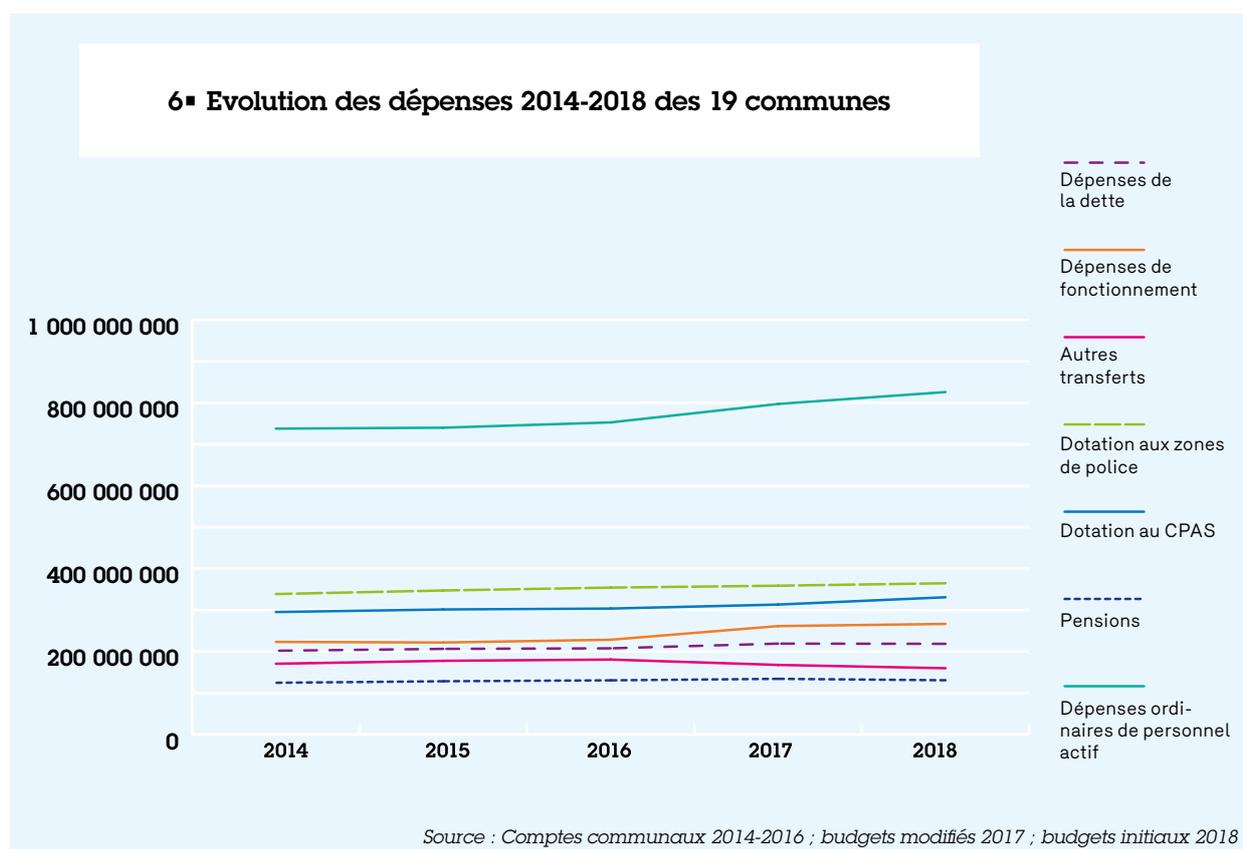
5 ■ Evolution des recettes 2014-2018 des 19 communes neutralisées du dividende Interfin



Source : Comptes communaux 2014-2016 ; budgets modifiés 2017 ; budgets initiaux 2018

Les recettes qui ont contribué le plus à l'amélioration du résultat ces dernières années proviennent du PRI et des transferts, en particulier des transferts régionaux. Dans l'ensemble appelé « Dotations régionales » sont inclus la DGC, la dotation pour le développement économique (Fonds de Compensation Fiscale) et la Dotation art.46 bis. Jusqu'en 2017 ce poste de recettes comprenait aussi la dotation pour l'amélioration budgétaire, celle pour compenser les effets négatifs de la DGC et celle pour l'espace de développement renforcé du logement. Ces dernières ont été regroupées et leur montant global a bénéficié d'un financement régional supplémentaire. Ainsi, le montant global de ces dotations est passé de 362,8 millions en 2014 à 386,8 en 2018 (une hausse de 6,6%). Les prestations aussi ont connu un taux de croissance soutenu.

Du côté des dépenses (ci-dessous), on constate la forte hausse des dépenses de personnel, surtout pour ce qui est des dépenses de personnel en fonction, quant aux dépenses de pension, elles ont aussi progressé mais il faut s'attendre à ce que cette progression soit plus accentuée encore dans les années à venir. On remarque aussi la forte hausse des dépenses de fonctionnement au budget 2017 et 2018, mais ces dépenses sont généralement surestimées au budget, voir plus loin l'évolution de leur part dans l'ensemble des dépenses.



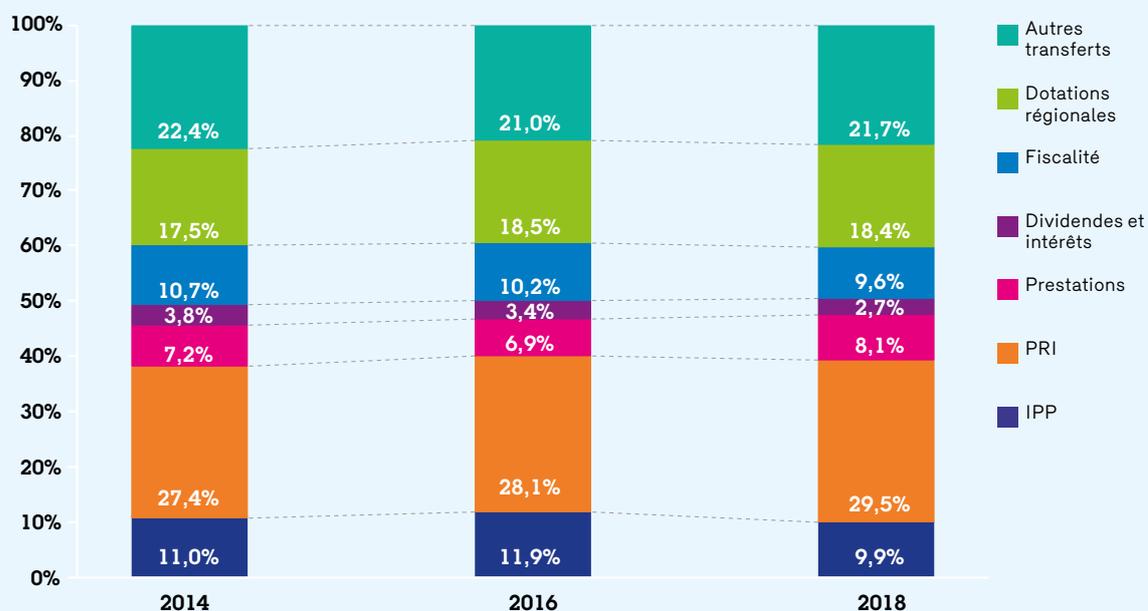
On remarque aussi l'évolution à la hausse de la dotation aux CPAS et à la baisse des autres transferts (pour la culture, le sport et autres initiatives citoyennes).

Le taux moyen annuel des postes des dépenses et recettes est illustré ci-dessous : la répartition des postes de recettes et de dépenses a changé entre 2014 et 2018 dans le cas des recettes, tandis que la structure des dépenses reste stable.

Pour ce qui est de la répartition des postes des recettes et des dépenses dans le total, celle-ci a tendance à changer pour les premières, mais reste stable pour les secondes.

De façon générale, **les dotations régionales (DGC, dotation art. 46 bis et développement économique) et « autres transferts »** (subsides fédéraux et régionaux, dont la dotation pour l'amélioration budgétaire) **constituent de manière stable 40% du budget** des 19 communes (Graphique 6). Au sein de ces transferts, la hausse entre 2014 et 2018 de la DGC, celle de la dotation pour le développement économique et celle de la dotation art.46 bis ont pour effet d'augmenter la part des dotations régionales par rapport aux autres subsides, mais n'impactent pas sur la part des transferts dans les recettes globales, car les autres transferts ne varient pas et sont même prévus légèrement à la baisse en 2018.

7 ■ Répartition des recettes 2014-2018 des communes bruxelloises (après neutralisation du dividende Interfin)

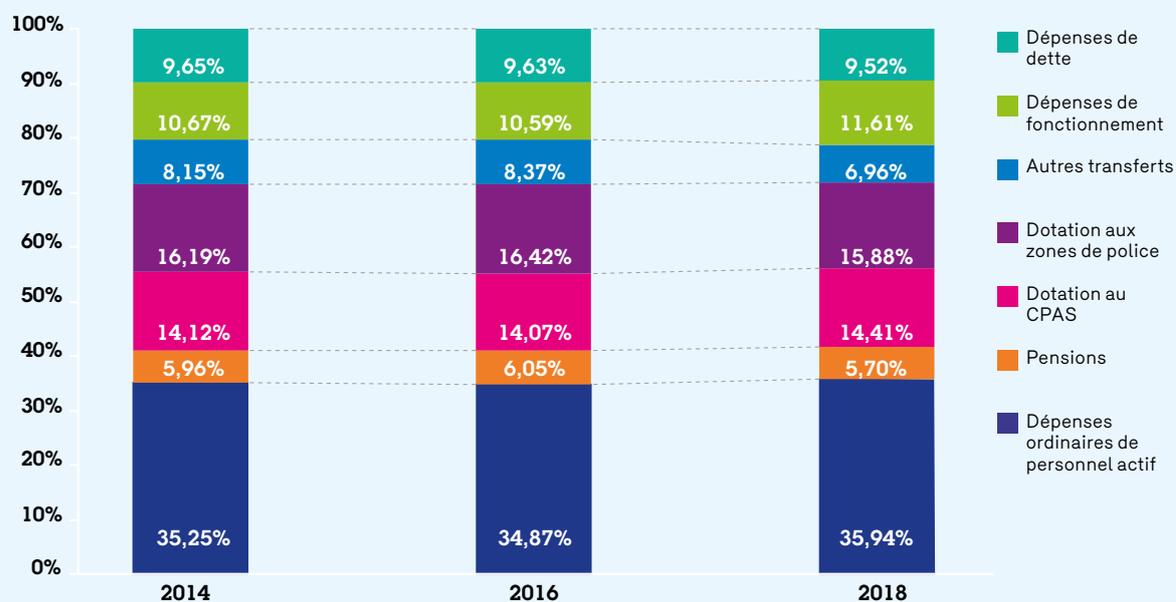


Source : Comptes communaux et budgets initiaux 2018

La part du PRI augmenterait de 2% entre 2014 et 2018, tandis que celle de l'impôt sur les personnes physiques devrait baisser. Les recettes de l'IPP se seraient stabilisées depuis 2017 sur environ 230 millions, ce qui entraînerait une chute de 2% de leur part dans le total des recettes par rapport à 2016, année exceptionnelle au vu du rattrapage des recettes des enrôlements tardifs. Mais il y aurait une baisse aussi par rapport à 2014, année de rentrées IPP de niveau habituel. Cette dernière prévision pourrait être appuyée par les dernières estimations de juin 2018 du Bureau du Plan qui ont corrigé la hausse du PIB à la baisse, de 1,8% à 1,6%, en laissant présager donc un ralentissement de l'économie nationale. D'autre part le taux de chômage à Bruxelles continue de baisser, selon les dernières statistiques de Actiris (avril 2018), ce qui pourrait avoir un impact positif sur les recettes IPP des communes. Celles-ci ont prudemment estimé que les recettes IPP se maintiendraient en 2018 au même niveau qu'en 2017.

La part de la fiscalité autre que l'IPP et le PRI, ainsi que celle des recettes en dividendes et intérêts devraient continuer à baisser, selon les estimations budgétaires.

8 ■ Répartition des dépenses 2014-2018 des communes bruxelloises



Source : Comptes communaux et budgets initiaux 2018

Comme on le voit sur le graphique ci-dessus, la répartition des dépenses ne change que très peu d'une année à l'autre. On remarque tout de même qu'en 2018 on prévoit une diminution pour les transferts autres que les transferts obligatoires (CPAS et Zones de Police) et une hausse des dépenses de fonctionnement. Il faut cependant souligner que les dépenses de fonctionnement sont très souvent surestimées dans les budgets : en 2015 et 2016, par exemple, la comparaison du compte avec la dernière modification budgétaire donne un taux de réalisation de 90%.

Si le taux de réalisation est fréquemment inférieur aux prévisions budgétaires, les réalisations effectives quant aux dépenses de fonctionnement démontrent par contre une gestion prudente de la part des communes : entre le compte 2014 et le compte 2016 la part du fonctionnement ne varie pratiquement pas dans les dépenses et en termes absolus il n'y a pas de variation non plus (en 2015 elles ont même diminué). Les dépenses de fonctionnement hors inflation ont même eu tendance à diminuer après 2013 : au compte 2016 elles se retrouvent au même niveau qu'en 2012.

Pour ce qui est des dépenses du personnel hors dépenses de pension, celles-ci évoluent en moyenne de 1,5% par an hors indexation entre 2014 et 2018. Le nombre d'équivalents temps plein progresserait de façon encore plus atténuée puisqu'en 2016 on comptait 16.223,61 ETP, 1,8% de plus sur deux ans : en 2014 on en comptait encore 15.926. La proportion de contractuels et statutaires continue de se modifier en faveur des premiers : si en 2005 les statutaires étaient légèrement plus nombreux que les contractuels (51,2%), depuis 2014 leur pourcentage est passé en-dessous de la barre des 40%.

Du côté des investissements, n'ayant pas encore tous les comptes 2017, on se limite ici à rappeler l'analyse du rapport précédent qui affirmait que « en moyenne sur la période 2012-2016, le taux moyen de réalisation des dépenses d'investissements des communes bruxelloises était de 56% ». Le budget initial 2018 présente un programme d'investissements de plus de 600 millions, encore supérieur aux 598 millions des budgets modifiés 2017 qui paraissaient déjà trop ambitieux par rapport à une réalisation de 337,3 millions de 2016.